

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/05/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
28 mai 2026

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Philippe DANIEL, Jean-Luc DEMANGE, Yann DURAND, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MICLO, Eugène PRINCIPE, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Sabine TIHA, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Catherine PAILLARD pouvoir donné à Jacques LAMBLIN, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Vianney COLELA titulaire de Sabine TIHA

Absents : Renaud NOEL

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERARD

Membres présents.....26
Absents représentés.....3
Absents.....1
Votants.....28

Délibération 2026 048

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentant CNAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participe
26	2	28	0	0	0

Association loi 1901, le CNAS propose une offre unique et complète de prestations d'action sociale. Leur mission est d'œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Le CNAS compte actuellement plus de 900 000 bénéficiaires. Les agents du PETR sont affiliés au CNAS.

Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Et conformément à l'organisation paritaire de cette association, ils invitent les collectivités à désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de votre établissement. Ils porteront ainsi la voix de la CCPS au sein du CNAS.

Il est demandé au Comité de pôle de désigner un représentant élu

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

EST ELU MEMBRE TITULAIRE au CNAS :

- Damien MATHIVET

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Affiché le 5 juin 2026

Philippe DANIEL,

Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2026.06.05 14:00:16 +0200
Ref:11146387-16811471-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois